

Relevé des coûts des écoles supérieures

Questions et réponses

1 Classification des coûts

1.1 Sous quelle position faut-il classer les coûts suivants ?

Marketing

- S'il s'agit du coût de production de documentation à l'usage du marketing (prospectus, etc.):
→ Biens et services, fournitures de bureau, matériel d'enseignement, imprimés (compte MCH n° 310, ligne 37)
- S'il s'agit du coût des services d'un prestataire externe (par ex. une agence de publicité):
→ Biens et services, prestations de service et honoraires (compte MCH n° 318, ligne 38)

Frais de développement propres

- S'il s'agit de coûts salariaux pour le temps utilisé:
→ Charges de personnel, salaire du personnel enseignant ou salaire du personnel administratif (compte MCH n° 301 ou 302, ligne 31 ou 32)
- Au cas où il s'agit du coût de production de matériel d'enseignement / matériel publicitaire:
→ Biens et services, fournitures de bureau, matériel d'enseignement, imprimés (compte MCH n°310, ligne 37)

Dans ce cas, veuillez indiquer dans le champ réservé aux commentaires que cette position comprend des coûts de développement (en précisant le montant). Cela facilite le contrôle de plausibilité.

Honoraires pour les frais de développement externes

→ Biens et services, honoraires d'intervenants externes (compte MCH n° 318, ligne 38)

Informatique

→ Biens et services, autres biens et services (compte MCH n° 313, 317,319, ligne 39)

1.2 Où faut-il saisir les montants versés par le canton à titre de garantie de déficit?

Ces montants doivent être saisis sous la position «contributions du canton siège» (compte MCH n° 451, ligne 57)

Explication: les institutions bénéficiant d'une garantie de déficit ne présentent jamais de perte, puisque, par définition, celle-ci est prise en charge par le canton. C'est pourquoi ces montants sont indiqués sous la position «contributions du canton siège».

2 Définition de l'enseignement présentiel

2.1 Qu'est-ce que l'enseignement présentiel?

Par enseignement présentiel, on entend les [heures d'enseignement dit dirigé](#), c'est-à-dire:

- enseignement présentiel (en classe)
- apprentissage individuel sous la supervision d'un enseignant
- apprentissage en groupe sous la supervision d'un enseignant
- skillslab
- etc.

De cette manière, seules sont comptabilisées les [périodes de cours ayant une incidence sur les coûts](#).

2.2 Que faut-il indiquer sous la position «nombre de périodes d'enseignement présentiel de la filière durant l'exercice» (ligne 22) ?

Il faut indiquer à cet endroit [le total des périodes d'enseignement présentiel qui ont eu lieu durant l'exercice pour la filière en question](#).

Il faut donc additionner les périodes d'enseignement présentiel par classe.

Exemple (voir aussi le graphique ci-dessous, indications en rouge) :

+ période d'enseignement présentiel 2009 classe 1
+ période d'enseignement présentiel 2009 classe 2
+ période d'enseignement présentiel 2009 classe 3a
+ période d'enseignement présentiel 2009 classe 3b
+ période d'enseignement présentiel 2009 classe 4
= nombre de périodes d'enseignement présentiel de la filière pour l'exercice 2009

2.3 Que faut-il indiquer sous la position „nombre de périodes d'enseignement présentiel pour l'ensemble de la filière“ (ligne 26)?

Il faut indiquer à cet endroit le nombre de périodes d'enseignement présentiel nécessaires pour l'obtention du titre.

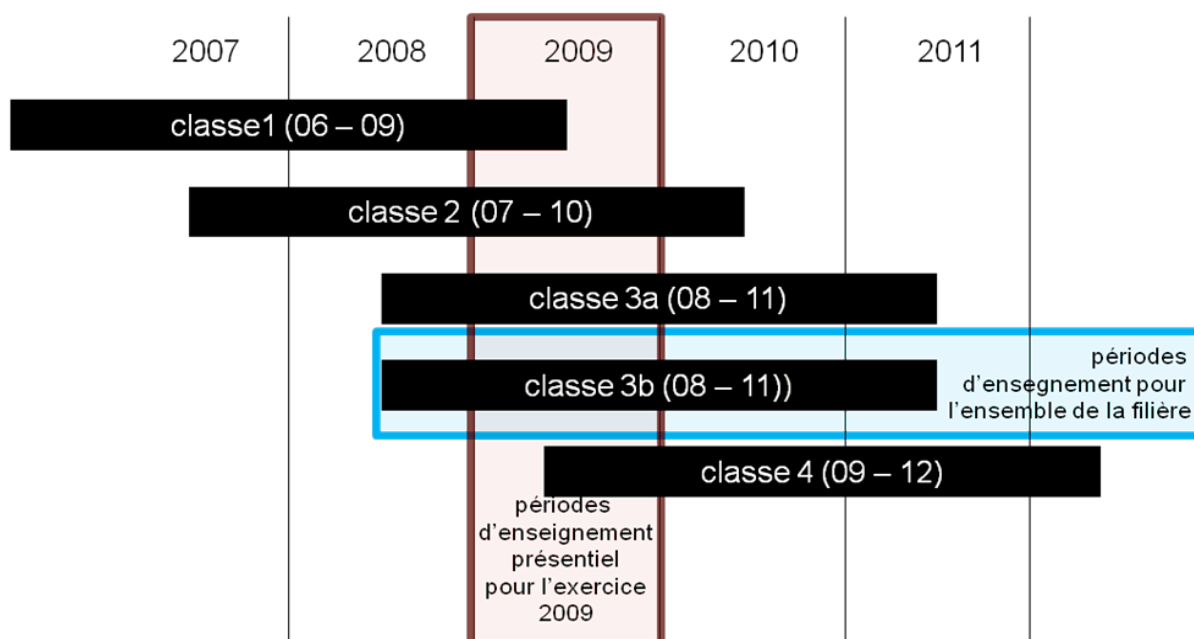
C'est-à-dire, le nombre de périodes d'enseignement présentiel pour une seule classe sur toute la durée de la formation

Exemple (voir aussi le graphique ci-dessous, indications en bleu) :

- + Périodes d'enseignement présentiel 2008 classe 3b
 - + Périodes d'enseignement présentiel 2009 classe 3b
 - + Périodes d'enseignement présentiel 2010 classe 3b
 - + Périodes d'enseignement présentiel 2011 classe 3b
- = nombre de périodes d'enseignement présentiel pour l'ensemble de la filière

Important: il faut indiquer le nombre de périodes d'enseignement présentiel pour l'ensemble de la filière (définition sous paragraphe 2.1) et non le nombre de heures de formation selon l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation (car le chiffre indiqué dans ce document correspond aux heures de formation des étudiantes et étudiants)

Exemple pour les „périodes d'enseignement présentiel pour toute la filière“ et pour les „périodes d'enseignement présentiel durant l'exercice“



3 Nombre d'étudiants et de classes

3.1 Comment les indications „nombre d'étudiants (dans l'ensemble de la filière)“ (ligne 23) et „nombre de classes (de la filière)“ (ligne 24) sont-elles calculées?

Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants dans l'ensemble de la filière est calculé de la manière suivante:

$(\text{Nombre d'étudiants au 15 mai} + \text{nombre d'étudiants au 15 novembre}) / 2$

Exemple (voir illustration ci-après):

- + (Nombre d'étudiants classe 1 au 15.5. + nombre d'étudiants classe 1 au 15.11.) / 2
- + (Nombre d'étudiants classe 2 au 15.5. + nombre d'étudiants classe 2 au 15.11.) / 2

+ (Nombre d'étudiants classe 3a au 15.5. + nombre d'étudiants classe 3a au 15.11.) / 2
+ (Nombre d'étudiants classe 3b au 15.5. + nombre d'étudiants classe 3b au 15.11.) / 2
+ (Nombre d'étudiants classe 4 au 15.5. + nombre d'étudiants classe 4 au 15.11.) / 2
= Nombre d'étudiants (dans l'ensemble de la filière) pendant l'exercice

En chiffres: $((25+0)/2) + ((21+21)/2) + ((19+19)/2) + ((21+21)/2) + ((15+0)/2) = 81$

Nombre de classes

Le nombre de classes de la filière est calculé de la manière suivante:

(nombre de classes au 15 mai + nombre de classes au 15 novembre) / 2

Exemple (voir illustration ci-après):

(Nombre de classes au 15.5. (4 classes) + nombre de classes au 15.11. (4 classes)) / 2 = 4 classes

